



unipso

Rapport d'Activités 2012

Parce que le profit doit aussi être social !

Sommaire

Le secteur à profit social, une clef pour l'avenir!.....	5
<i>Présentation du secteur à profit social.....</i>	<i>7</i>
Des services par et pour l'Humain.....	7
Un moteur de l'économie	7
Un secteur en plein développement.....	8
L'ASBL UNIPSO, parce que le profit doit aussi être social!	9
<i>Les missions de l'UNIPSO</i>	<i>11</i>
La défense, la représentation et la promotion du secteur à profit social.....	11
L'information aux membres	11
<i>Les membres de l'UNIPSO.....</i>	<i>11</i>
<i>Les organes de gestion de l'UNIPSO</i>	<i>12</i>
<i>Le staff de l'UNIPSO</i>	<i>12</i>
L'UNIPSO : focus sur l'année 2012.....	13
<i>L'UNIPSO et la réforme institutionnelle : les enjeux pour le secteur à profit social.....</i>	<i>15</i>
Travaux CESW dans le cadre de la réforme	15
Les priorités UNIPSO dans le cadre du transfert : élaboration d'une note commune	16
<i>Une représentation active et concertée du secteur : les mandats de l'UNIPSO</i>	<i>17</i>
Conseil économique et social de Wallonie (CESW).....	17
CWEHF.....	19
Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES).....	19
Comité particulier du Fonds de fermeture d'entreprises (FFE)	20
Service Francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ)	20
Conseil supérieur paramédical.....	21
Consortium de validation des compétences.....	21
L'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)	22
Convention sectorielle du non-marchand.....	22
Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale.....	23

Comité de gestion de l'AWIPH – Conseil d'avis pour l'éducation, la formation et l'emploi (CEFE AWIPH)	23
Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG)	24
<i>La défense et la promotion du secteur</i>	27
Le Prix Innovation Sociale.....	27
L'UNIPSO dans la concertation sociale : les accords du non marchand	31
Les aides à l'emploi (APE)	32
Le projet PESSIS	33
Le cadastre Emploi Non Marchand en FWB : le projet SICE.....	33
Partenariats et collaborations	34
<i>Les services aux membres</i>	37
Formations pour cadres et directions	37
Facilitateur URE non-marchand de Wallonie	39
APSO: en route vers la simplification administrative !.....	41
Etudes	43
Groupes de travail (GT)	44
Outils de communication	45
Annexes	47
Annexe 1 : liste des fédérations membres de l'UNIPSO.....	47
Annexe 2 : composition des instances	49
Annexe 3 : principaux avis adoptés en 2012 par le CESW et ayant un impact sur le secteur à profit social.....	51

Le secteur à profit social,

Une clef pour l'avenir !



Le secteur à profit social, une clef pour l'avenir !

Le secteur des entreprises à profit social est en pleine croissance.

*Par le développement de ses services par et pour l'humain,
accessibles à tous, il répond à des besoins essentiels de plus en plus
nombreux.*

*Il en devient un moteur important de l'économie en termes
d'emploi et de valeur ajoutée.*

Présentation du secteur à profit social

Des services par et pour l'humain

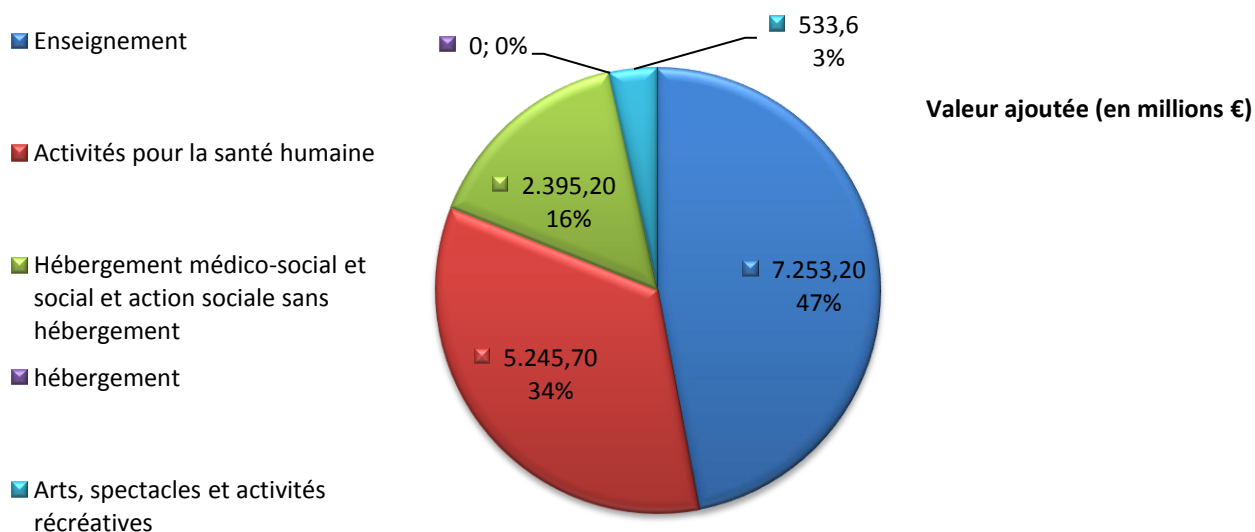
Le secteur des entreprises à profit social (non marchand) développe des services qui respectent 3 caractéristiques :

- > Répondre à des besoins essentiels de la population, tels que les soins de santé, l'accueil et l'hébergement de personnes fragilisées, l'aide à domicile, l'éducation, la petite enfance, etc.
- > Poursuivre une finalité non lucrative.
- > Bénéficier en partie de ressources collectives afin de garantir la qualité et l'accessibilité financière de ses services à la population.

Un moteur de l'économie

L'ampleur des activités produites par les entreprises à profit social en fait un acteur essentiel de l'économie wallonne. Le secteur contribue activement à la création de richesse en produisant de la valeur ajoutée et représente une part importante de l'emploi. Il répond à des besoins de plus en plus nombreux, si bien qu'il occupe aujourd'hui une place importante dans l'économie :

- > 19% de l'emploi total en Wallonie, soit 190.000 postes de travail (hors enseignement –120.000 postes–).
- > 9.000 établissements (hors enseignement).
- > 19,5% de la valeur ajoutée totale en Wallonie, soit 15,4 milliards €.



Source : ICN – VA Brute 2011

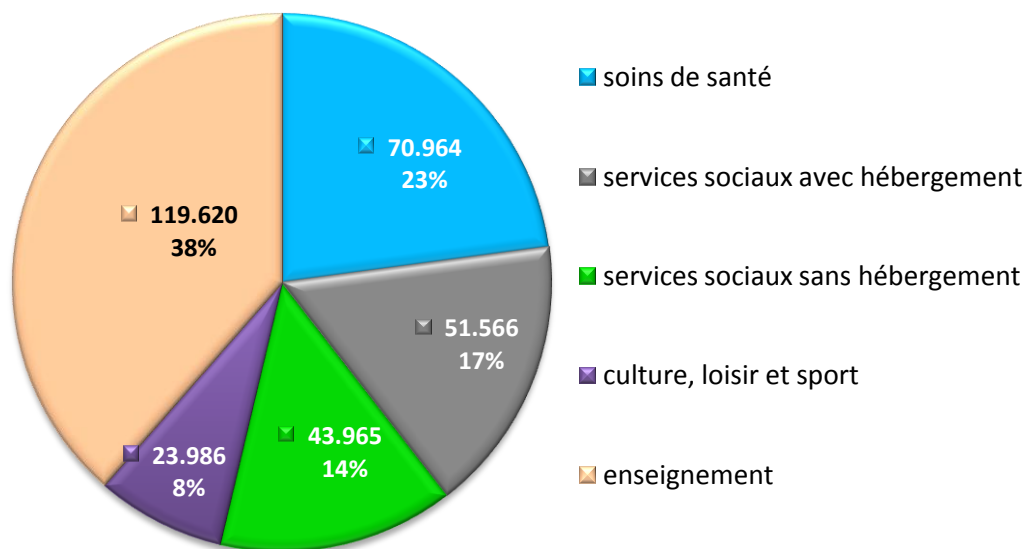
Un secteur en plein développement



L'emploi dans le secteur à profit social dépasse actuellement la somme de l'emploi dans les secteurs de la construction, de l'Horeca et des activités financières. Les plus importantes croissances de l'emploi s'observent dans les services suivants : secteur hospitalier, aide familiale et hébergement de personnes âgées.

Le développement du secteur à profit social devrait se poursuivre selon les prévisions réalisées par le Bureau fédéral du Plan en 2012. Entre 2011 et 2017, la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans le secteur de la santé et de l'action sociale est estimée à + 2,1 % pour + 0,8 % pour l'ensemble de l'économie wallonne. De même, la création de richesse (valeur ajoutée) y connaîtrait une croissance supérieure à la moyenne régionale.

Emploi (postes de travail)



Source : ONSS-ONSSAPL – Statistiques décentralisées (décembre 2010)

L'ASBL UNIPSO,

Parce que le profit doit aussi être social!



L'ASBL UNIPSO,

Parce que le profit doit aussi être social !

*Confédération patronale intersectorielle et pluraliste,
l'UNIPSO et son équipe de 13 collaborateurs représentent,
informent, promeuvent et défendent
les fédérations d'employeurs du secteur à profit social.*

Les missions de l'UNIPSO

La défense, la représentation et la promotion du secteur à profit social

L'Union des Entreprises à Profit Social (UNIPSO) défend les intérêts communs des organisations qui poursuivent un but non lucratif. Elle soutient les employeurs dans leur rôle d'opérateurs de services pour en garantir l'accessibilité et la qualité auprès des bénéficiaires. Interlocutrice de référence pour les pouvoirs politiques et les autres acteurs socio-économiques, l'UNIPSO se positionne comme un partenaire à part entière dans le dialogue social, la concertation interprofessionnelle et le développement de politiques nouvelles.



Dans le cadre de cette mission, l'UNIPSO :

- > Défend le fonctionnement du secteur à profit social auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs socio-économiques.
- > S'engage dans la concertation sociale, représente et défend les intérêts patronaux intersectoriels au sein de différents mandats.
- > Promeut le développement du secteur à profit social et les solidarités qui y sont liées.
- > Encourage le développement de synergies entre secteurs.
- > Se positionne comme force de proposition auprès des pouvoirs publics afin d'adapter l'offre de services à profit social aux évolutions sociétales.

L'information aux membres

Pour défendre efficacement le secteur à profit social, l'UNIPSO se doit de disposer d'informations précises, propres à étayer ses prises de position et celles de ses membres.

Dans le cadre de cette mission, l'UNIPSO :

- > Réalise des études.
- > Analyse et synthétise l'information sur des dossiers d'actualité.
- > Diffuse l'information via son site internet et ses périodiques (PEP'S et UFH).
- > Assure une communication directe avec ses membres, notamment via les groupes de travail.

Les membres de l'UNIPSO

L'UNIPSO compte 32 membres, fédérations d'employeurs publics et privés, actives dans les secteurs suivants :

- > Hôpitaux universitaires, psychiatriques, généraux et spécialisés.
- > Etablissements et services de santé : maisons de repos et/ou de soins, crèches et services d'accueil de l'enfance, maisons médicales, services de santé mentale, centres de santé, inspections médicales scolaires, centres de planning familial.
- > Services d'aide et de soins à domicile.



- > Etablissements et services d'éducation et d'hébergement : aide à la jeunesse, aux personnes handicapées.
- > Entreprises de travail adapté.
- > Secteur socioculturel : jeunesse, sport, éducation permanente, ONG, insertion socioprofessionnelle, bibliothèques et médiathèques, tourisme non commercial, centres culturels, radios et télévisions locales.
- > Enseignement : pour le personnel de maintenance et administratif et l'accueil pré- et post-scolaire.
- > Organisations d'actions sociales : mutualités, Croix-Rouge.

La plupart des fédérations membres de l'UNIPSO siègent, directement ou indirectement, en commissions paritaires ou au Comité C, dans les fonds sociaux "Maribel" et "Groupes à risques".

Vous trouverez la liste complète des membres en annexe 1.

Les organes de gestion de l'UNIPSO

Les représentants des fédérations dans les organes de gestion de l'UNIPSO traduisent la stratégie et les points de vue des employeurs à profit social. Les organes de gestion de l'UNIPSO sont les suivants:

- > L'Assemblée générale, composée de 2 représentants par fédération membre de l'UNIPSO
- > Le Conseil d'Administration, composé de 30 administrateurs au maximum
- > Le Bureau, composé de 9 membres maximum choisis au sein du Conseil d'Administration

Vous trouverez la liste complète des instances de l'UNIPSO en annexe 2 (arrêtée au 31 décembre 2012).

Le staff de l'UNIPSO

Au 31 décembre 2012, l'équipe de l'UNIPSO, coordonnée par Dominique Van de Sype, Secrétaire général, était composée de :

- > Quatre Conseillers juridiques : Frédéric Clerbaux, Hélène Derbaudrenghien, Elise Lay, Anne-Laure Matagne (juin 2012)
- > Un Conseiller économique : Bruno Gérard
- > Une Conseillère en énergie : Muriel Jadoul (mars 2012)
- > Deux Conseillères en formation : Sophie Vassen et Cécile de Préval (projet GO For)
- > Une Chargée d'études : Caroline Jansen
- > Un Conseiller germanophone (mi-temps) : Christoph Aussems
- > Deux collaborateurs chargés du pôle secrétariat/communication : Marc Héraly (Responsable) et Geoffrey Morbois

L'UNIPSO

Focus sur l'année 2012 !

L'action de l'UNIPSO est orientée autour de trois missions de base:

Représenter – Défendre – Informer

Vous trouverez dans cette partie

un aperçu des principales actions menées durant l'année 2012



Focus 2012 :
**Les enjeux de la réforme institutionnelle
pour le secteur à profit social**

L'accord institutionnel pour la 6^e réforme de l'Etat, conclu par les négociateurs en octobre 2011, prévoit un important transfert de compétences vers les entités fédérées, notamment dans les domaines des soins de santé, de l'aide aux personnes, de la famille, de l'économie sociale, de la formation et de l'emploi.

Dans le cadre de cette réforme, l'objectif de l'UNIPSO est de se positionner comme un partenaire privilégié auprès des pouvoirs publics, afin d'influer sur l'organisation des transferts.

L'UNIPSO et la réforme institutionnelle: Les enjeux pour le secteur à profit social

Initié en 2011, le travail sur la réforme institutionnelle s'est poursuivi en 2012 avec pour objectifs principaux de garantir un fonctionnement optimal des services, tant au niveau budgétaire qu'administratif, et d'assurer un accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre des nouvelles mesures.

Le travail s'est ainsi organisé autour de 2 axes principaux :

- > Le suivi des travaux au CESW
- > La rédaction d'une note commune

Travaux CESW autour de la réforme de l'Etat

Au sein du CESW, 4 groupes de travail ont été constitués fin 2011 pour traiter des thématiques spécifiques relatives aux transferts de compétences ("Loi spéciale de financement", "Allocations familiales/FESC", "Santé/Personnes âgées" et "Marché du travail").

L'objectif de ces groupes est triple :

- > Faire le point sur la manière selon laquelle les compétences sont actuellement gérées au niveau fédéral, tant du point de vue administratif que sur les aspects liés à la gestion paritaire.
- > Envisager la façon dont les entités fédérées (Région et/ou Communauté) vont réceptionner et organiser les nouvelles matières.
- > Porter une réflexion sur la (re)définition des politiques.

En 2012, les travaux de ces GT, auxquels l'UNIPSO a participé activement, ont visé principalement le premier objectif. Ils ont permis d'examiner, notamment via l'audition de divers experts, le fonctionnement et la gestion actuelle des compétences qui feront l'objet de transfert mais également d'en déterminer les enjeux.

Concrètement :

- > **GT Allocations familiales / FESC** : 2 réunions avec l'audition de représentants de l'ONAFST.
- > **GT Marché de l'emploi** : 2 réunions.
- > **GT Santé / Personnes âgées** : 4 réunions avec l'audition de représentants de la DGO5 et des mutualités.
- > **GT Loi spéciale de financement et autonomie fiscale** : 4 réunions.

Les priorités UNIPSO dans le cadre du transfert de compétences: élaboration d'une note commune

L'UNIPSO, en collaboration avec l'ensemble de ses membres, a rédigé une note reprenant 11 principes directeurs pour organiser le transfert au mieux (*4 principes devant guider le transfert*) et optimiser la gestion future des matières transférées (*7 principes pour une organisation efficace des compétences*). L'UNIPSO et ses membres veulent ainsi surtout penser et construire la réforme comme une opportunité pour optimiser la cohérence et la gestion des matières, gérer au mieux les budgets correspondants et consolider l'efficacité des services à profit social, et ce au travers une revendication primordiale : la défense d'un modèle social fort, garant de l'accessibilité et de la qualité des services rendus aux citoyens.

Plusieurs groupes de travail "Réforme Institutionnelle" ont été organisés dans ce cadre auxquels l'ensemble des membres UNIPSO ont été conviés (voir plus loin). Parallèlement à ces échanges, des rencontres ont eu lieu entre le staff de l'UNIPSO et une série d'acteurs clés, aux fins d'alimenter la réflexion des uns et des autres par rapport à cette problématique.

La version définitive de la note, avalisée lors du CA du 21 septembre 2012, a fait l'objet d'une [conférence de presse](#) le 7 novembre 2012. Elle a ensuite été largement diffusée aux différents acteurs concernés par la réforme (politiques, partenaires sociaux, etc.). Le travail de sensibilisation aux enjeux de la réforme pour le secteur se poursuivra en 2013.

Une représentativité active et concertée du secteur : les mandats de l'UNIPSO

En tant que fédération représentative d'employeurs, l'UNIPSO siège dans différents lieux de concertation et de décision dans lesquels elle est amenée à représenter et à défendre les intérêts communs des employeurs du secteur à profit social.

Vous trouverez ci-après un aperçu des différents mandats occupés par l'UNIPSO en 2012.

Une représentation active et concertée du secteur : les mandats de l'UNIPSO

Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW)

Le Conseil économique et social de Wallonie (CESW, anciennement CESRW) est l'organisme paritaire régional de consultation et de concertation sociale qui réunit les représentants des organisations patronales et syndicales. Le dialogue créé par le CESW est au centre de la stratégie et de la politique économique et sociale wallonne.

Le premier lieu de dialogue et de rencontre entre les représentants des organisations patronales et syndicales se situe au niveau des 9 Commissions du CESW où les projets d'avis sont élaborés. Ces commissions débattent aussi des enjeux et des politiques stratégiques pour l'avenir de la Wallonie.

Reconnue en 2002 comme organisation patronale représentative par les organisations patronales déjà représentées au CESW (EWCM¹, FWA² et UWE³), l'UNIPSO siège depuis 2005 à l'Assemblée Générale du CESW. En 2011, l'UNIPSO est devenue membre du Bureau du CESW (mandat UCM).



L'UNIPSO possède en outre un mandat au sein des différentes commissions où elle défend et présente les positions des employeurs du secteur à profit social dans divers dossiers les concernant. Parmi ces commissions, la Commission de l'action et de l'intégration sociale, des services collectifs et de la santé (AIS) revêt une importance particulière pour le secteur à profit social de par les thématiques qui y sont traitées.

Dossiers transversaux

- > Suite à l'accord institutionnel d'octobre 2011 sur la 6^e réforme de l'Etat, le CESW a mis en place 4 **groupes de travail thématiques** auxquels l'UNIPSO a participé en 2012 (GT marché du travail, GT santé/personnes âgées, GT loi de financement et GT allocations familiales/FESC) (voir plus haut).
- > Le **plan Marshall 2.vert** a fait l'objet d'un rapport de suivi ([A-1079](#)) suite à l'audition du Délégué spécial du SPW, Alain VAESSEN. L'UNIPSO a notamment souligné l'absence de réalisation de l'objectif de création d'emplois tel qu'initialement fixé (1000 APE et PTP sur 5 ans) dans le secteur de l'accueil de l'enfance et de l'aide à domicile, en insistant sur les synergies accrues qui doivent se mettre en place dans ces secteurs entre les différents niveaux de pouvoir pour parvenir à cet objectif.
- > Le **dossier "Horizon 2022"** a été traité de manière transversale au sein des différentes commissions du CESW. L'UNIPSO a participé aux travaux d'analyse au sein des commissions et

¹ EWCM : Entente Wallonne des Classes Moyennes

² FWA : Fédération Wallonne de l'Agriculture

³ UWE : Union Wallonne des Entreprises

a contribué à l'avis général en insistant notamment sur la nécessité pour la Wallonie, au-delà de la vision quantitative du développement économique, de ne pas négliger l'approche qualitative des services offerts, en réponse à l'évolution des besoins des bénéficiaires. Un avis final a été remis par le CESW le 21/11/2012 ([A-1101](#)).

Principaux travaux des commissions

Outre les dossiers transversaux explicités ci-avant, voici les principaux travaux développés au CESW dans lesquels l'UNIPSO s'est particulièrement impliquée:

COMMISSION AIS (action et intégration sociale, services collectifs et santé).

- > **Activités de valorisation et d'utilité sociale (AVUS)** : Visite sur le terrain, audition de représentants de l'AWIPH et discussion entre partenaires sociaux - élaboration d'un avis d'initiative sur le projet de l'AWIPH sur les AVUS.
- > **Espaces-rencontres** : élaboration d'un avis sur les projets de décret et d'arrêté relatifs aux Espaces-rencontres.
- > **Représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne** : élaboration d'un avis.
- > **Prise en compte de la dimension du handicap dans les contrats de gestion** : élaboration d'un avis.
- > **Centres et fédération de planning et de consultation familiale et conjugale** : élaboration d'un avis.
- > **Relais sociaux - Pérennisation du Plan "grand froid"** : audition d'un représentant de la Ministre Tillieux et élaboration d'un avis.
- > **Indicateurs complémentaires aux PIB** : contribution concernant les indicateurs à caractère social.

COMMISSION EFE (emploi, formation et éducation)

- > **Nouveau décret EFT et OISP** : élaboration d'un avis (collaboration CESSOC/Interfédé).
- > **SFMQ et Consortium de validation de compétences.**
- > **Décret entreprises d'insertion.**
- > **Bassins de vie et pôles de synergies.**
- > **Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi.**

Commission MAT (Mobilité, Aménagement du territoire)

- > **Révision du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)** : contribution à l'avis du CESW et envoi d'un avis d'initiative propre au cabinet du ministre Philippe Henry.

Vous trouverez un aperçu des principaux avis adoptés par le CESW en 2012 et intéressant le secteur en annexe 3.

Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)

Le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) contribue à l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte vis-à-vis des hommes et des femmes. Il rassemble des représentants des partenaires sociaux, des associations actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes ainsi que des 4 principaux partis politiques francophones.

Le CWEHF a pour mission de: formuler des avis et recommandations sur toute question relative à l'égalité hommes-femmes, proposer des moyens à mettre en œuvre pour accomplir sa mission, rendre des avis sur les mesures réglementaires, suivre la problématique de l'égalité hommes-femmes dans les autres niveaux de pouvoir.

L'UNIPSO dispose d'un mandat au sein de ce Conseil depuis septembre 2012. Par conséquent, l'UNIPSO n'a pas participé à la rédaction de l'Avis relatif à l'avant-projet de décret destiné à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne - 1^{re} lecture, en date du 22 juin 2012 ([Avis n°26](#)).

Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES)

Le Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES) rassemble les représentants des entreprises d'économie sociale et des interlocuteurs sociaux wallons. Sa mission principale est de remettre, sur demande ou d'initiative, des avis au Gouvernement wallon sur toute matière relative à l'économie sociale.

En 2012, l'UNIPSO a participé aux travaux du CWES qui ont porté principalement sur les dossiers suivants :

- > **Entreprises d'insertion** : réforme du décret et de l'arrêté du Gouvernement wallon portant sur l'agrément et le subventionnement des EI.
- > **Représentation équilibrée des hommes et des femmes** dans les conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne.
- > Prise en compte de la **dimension du handicap** dans les contrats de gestion.

Les avis rendus par le CWES en 2012 sont les suivants :

- > Avis concernant l'avant-projet de décret du Gouvernement wallon relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion ([Avis n° 9 du 4 juin 2012](#)).
- > Avis relatif à l'Avant-projet de Décret du Gouvernement wallon destiné à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne ([Avis n°10 du 18 juin 2012](#)).
- > Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté d'exécution du décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion ([Avis n°11 du 17 octobre 2012](#)).

Comité particulier du Fonds de fermeture d'entreprises (FFE)

Le Comité (de gestion) particulier Fonds de fermeture d'entreprises (FFE), géré par l'Office National pour l'Emploi (ONEM), est chargé de la gestion du Fonds de fermeture pour les entreprises non marchandes et les professions libérales. D'une part, le comité doit décider s'il y a fermeture d'entreprise et donc s'il doit intervenir. D'autre part, il donne annuellement un avis sur la cotisation dont les employeurs seront redevables au Fonds de fermeture pour l'année suivante.

L'UNIPSO dispose d'un mandat (via l'UNISOC) au sein de ce Comité.

En 2012, le Comité particulier a traité une cinquantaine de dossiers de fermeture d'entreprises non marchandes ou de professions libérales. Il a également rendu un avis sur la cotisation due trimestriellement par les employeurs pour 2013 (le taux de 0,01 % appliqué en 2012 est maintenu), en vue de financer le Fonds de fermeture pour l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprise "n'ayant pas de finalité industrielle ou commerciale".

Service Francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ)

Instauré en juillet 2010, le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) remplace la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ). Sa fonction est d'établir des référentiels communs à l'ensemble des opérateurs de l'enseignement et de la formation afin de permettre à tous les apprenants d'acquérir les mêmes compétences quelque soit l'opérateur d'enseignement ou de formation. Cette évolution vers un cadre commun de certification permet de jeter des ponts entre l'enseignement et la formation professionnelle et favorise par ailleurs la mobilité des apprenants entre les opérateurs de formation et les filières qualifiantes de l'enseignement.

Le SFMQ comprend une Chambre des métiers, une Chambre de l'enseignement et de la formation, et une Chambre de concertation et d'agrément. C'est au sein de la Chambre des métiers que l'UNIPSO exerce son mandat (1 effectif et 1 suppléant). En 2012, les travaux de la Chambre des métiers ont essentiellement porté sur :

- > Son organisation : la Chambre des métiers a affiné le contenu de son guide méthodologique en fonction de l'évaluation de la phase expérimentale (adaptation du logigramme, vade-mecum et règlement d'ordre intérieur).
- > Les métiers : préparation et suivi de la production (travaux sur la grappe métiers du sport et sur le profil chef d'entreprise).

L'UNIPSO a rencontré les chargés de missions du SFMQ en janvier afin d'évaluer les métiers du secteur à profit social à traiter dans la production en cours. À cet égard, **les métiers pressentis par le SFMQ qui concernent le secteur à profit social sont :**

- > Les aide-ménagères (établissement d'une grappe métiers et révision selon le modèle SFMQ des profils existants).
- > Les métiers relatifs à l'accueil de l'enfance (suspendu jusqu'à la fin de l'étude menée par l'ONE relative à la définition des compétences communes entre les fonctions. Quand cette étude sera terminée, il est demandé de revoir le métier de puériculteur(trice) en premier).
- > Les animateurs sportifs (en discussion).

Conseil supérieur paramédical

Le Conseil supérieur paramédical a pour objectif de remettre des avis sur demande ou d'initiative au Conseil général de l'Enseignement Supérieur. Les sujets développés lors de ce Conseil sont l'analyse de dossiers d'équivalence de diplômes, l'élaboration d'avis sur la formation initiale liée aux métiers de ce conseil ainsi que la réalisation de référentiels de compétences.

L'UNIPSO exerce un mandat de suppléant par l'intermédiaire de l'UWE, membre effectif au Conseil supérieur paramédical.

Lors de l'année 2012, le Conseil a, d'une part, poursuivi ses travaux relatifs à la rédaction des référentiels de compétences et des profils enseignement. Il a travaillé sur la création d'un master générique paramédical, un master en sciences "infirmier" et en sciences "sage-femme". Il s'est prononcé sur le plan décennal de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur. L'UNIPSO a suivi les travaux de ce conseil, transmis les informations aux membres intéressés et réalisé un retour systématique au GT Formation.

Consortium de validation des compétences

Le Consortium de validation des compétences comme son nom l'indique implique la collaboration entre plusieurs institutions : Bruxelles Formation, Enseignement de Promotion sociale, FOREM, IFAPME et SFPME dans le processus de validation. Cette collaboration est règlementée dans un accord de coopération (24 juillet 2003) s'appuyant lui-même sur trois décrets pour chaque entité fédérée concernée (COCOF, Communauté française, Région wallonne). L'UNIPSO dispose d'un mandat au sein de la Commission consultative d'agrément. Cette Commission est chargée d'émettre des avis ou des recommandations concernant le processus de validation des compétences; de transmettre annuellement une note d'orientation stratégique; de remettre une évaluation annuelle sur base du rapport d'activités et autres données fournis par le Consortium; d'émettre des avis ou des recommandations; d'émettre un avis concernant les demandes d'octroi, de renouvellement, de suspension ou de retrait d'agrément des centres de validation.

L'UNIPSO a informé ses membres sur le projet pilote relatif à la validation des compétences en entreprise que le consortium a souhaité mettre en place en 2012.

Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)

L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant dans les fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone, afin de coordonner et d'amplifier leurs actions, notamment dans le domaine de la formation et/ou de la création d'emplois.

En 2012, l'UNIPSO a coordonné les propositions de candidatures pour le banc patronal dans le cadre du renouvellement des instances de l'APEF.

Convention sectorielle du non-marchand

Les ASBL APEF, FE.BI, comme les fonds d'autres secteurs, sont liées par une convention sectorielle cadre. Pour le secteur à profit social, la convention se décline en 2 conventions spécifiques:

- > L'une avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) permettant de réaliser des formations en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale dont la prise en charge financière est couverte de moitié par la FWB.*
- > L'autre avec la Wallonie, le FOREM et le Conseil Régional de la Formation (CRF secteur public), dont les actions principales sont: la formation des demandeurs d'emploi en vue de leur insertion dans le secteur, la formation des travailleurs, la promotion et la valorisation des métiers du secteur (validation du Répertoire Emploi Métiers – REM), l'analyse du marché de l'emploi et des besoins en main d'œuvre dans le secteur (collaboration avec le service d'Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation – l'AMEF), le développement de la validation des compétences.*

L'UNIPSO, par le biais de son mandat au Conseil d'administration de l'APEF, participe aux travaux liés à la convention avec la Wallonie, le FOREM et le CRF, lors de réunions du Comité technique de la Convention.

Suite à la signature de la convention cadre en 2011, des négociations ont eu lieu entre le FOREM et les Fonds sociaux afin de conclure la convention spécifique. La convention spécifique avec le FOREM n'a quant à elle pas été conclue en 2012, la formation des travailleurs n'étant pas la priorité suite à la réforme du FOREM qui impose au FOREM de concentrer son action sur les demandeurs d'emploi.

Dans le cadre de ce mandat, l'UNIPSO n'a pas manqué d'attirer l'attention de ses membres sur les enjeux et le contenu de cette convention et a uni ses efforts avec l'APEF-FE.BI pour sensibiliser l'ensemble des partenaires sociaux.

Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale

La Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale traite des demandes d'agrément, de renouvellement ou de retrait, dans les domaines des entreprises d'insertion, des agences-conseils et des Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de Proximité à Finalité Sociale (IDESS). Elle peut également donner son avis, sur initiative ou sur demande du Ministre compétent, sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément des entreprises.

L'UNIPSO dispose d'un mandat au sein de cette commission afin de suivre l'évolution des IDESS et d'acquérir une meilleure connaissance des enjeux du secteur de l'économie sociale.

En 2012, la Commission s'est penchée sur la réforme du décret et de l'arrêté concernant les entreprises d'insertion (EI). Cette réforme aurait un impact considérable sur le travail de la Commission puisqu'elle impliquerait à chaque EI de repasser devant la Commission.

Comité de gestion de l'AWIPH – Conseil d'avis pour l'éducation, la formation et l'emploi (CEFE AWIPH)

L'AWIPH, l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées, est un organisme public placé sous la tutelle du Ministre wallon de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances. Son objectif principal est de mener à bien la politique wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées.

En aval du Comité de gestion, le Conseil d'Avis pour l'Éducation, la Formation et l'Emploi (CEFE) débat pour les matières relevant de ses compétences, de propositions qui seront ensuite soumises au Comité de gestion.

Lors du renouvellement des instances de l'AWIPH, en juin 2012, il a été décidé que l'UNIPSO ne serait plus membre du Comité de Gestion ni présidente du CEFE (Comité d'Avis Emploi Formation Education), ce que l'UNIPSO regrette.



L'UNIPSO, membre du Comité de gestion de l'AWIPH, préside le CEFE au sein duquel différents points ont été examinés :

- > **Contrats d'entreprise** : réflexion autour de l'encadrement minimum à respecter et redéfinition de la procédure pour l'obtention d'un accord préalable de l'AWIPH.
- > **Audit qualité** : discussion autour de l'échange de bonnes pratiques, du contrôle des normes et sur la construction d'un référentiel concerté objectif.
- > **Convention cadre de collaboration en matière de formation, d'insertion et d'enseignement dans le secteur non marchand en Région wallonne et Communauté française 2010-2014** : présentation et discussions.

- > **Répartition des subsides FSE pour les Centres de formation professionnelle dans le cadre de la Programmation FSE 2007-2013** : présentation et discussions.
- > **Convention avec les Carrefours Emploi formation orientation** : mise à disposition d'agents de l'AWIPH auprès des CEFO.
- > **Convention de collaboration entre INAMI, les organismes assureurs, l'AWIPH et le FOREM** : présentation et réalisation d'une note.
- > **Contrat de gestion de l'AWIPH 2012-2017** : présentation et discussions.
- > **Avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'agrément et l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion** : présentation.
- > **Projet Transformation** : présentation du projet INTERREG IV, audition et discussions.
- > **Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté modifiant l'AGW visant la promotion de l'égalité des chances des personnes handicapées sur le marché de l'emploi** : présentation et discussions.
- > **Application dans les Centres de formations professionnelles de l'accord cadre tripartite pour le secteur non-marchand privé wallon 2010-2011.**
- > **Projet d'arrêté royal relatif aux missions, agrément et subventionnement des Centres de formation professionnelle** : présentation et discussions.
- > **Subventions à la création, l'agrandissement et l'aménagement des Centres de formation professionnelle** : discussions.

Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG)

Le CEDAG est un réseau d'associations d'intérêt général des pays membres de l'Union européenne. Ses membres sont des coordinations nationales et des associations nationales ou régionales qui représentent ensemble plus de 50.000 associations. Créé en 1989, le CEDAG a pour mission faire entendre le secteur associatif au niveau européen sur les questions communes à l'ensemble des associations, l'UNIPSO est membre du CEDAG depuis mai 2011.



En 2012, le Comité européen des associations d'intérêt général a subi les conséquences de la crise qui a touché l'ensemble des Etats européens. Comme pour beaucoup d'organisations européennes de la société civile, la Commission européenne a malheureusement mis fin à son soutien financier au CEDAG pour des raisons de restrictions budgétaires. Perdant ainsi son principal financement, le CEDAG a dû se séparer de ses 2 permanents.

Malgré sa capacité de fonctionnement réduite, le CEDAG a poursuivi ses activités en 2012 en se concentrant sur 3 priorités majeures :

- > Promotion du dialogue civil et de la démocratie participative.
- > Construction de liens entre les organisations régionales et nationales de la société civile et avec les institutions européennes.
- > Représentation des opérateurs de services à profit social dans certaines confédérations européennes de la société civile ([Social Platform](#), [Social Economy Europe](#), [Social Services Europe](#)).

Dans le cadre de ces priorités et par l'intermédiaire du CEDAG, l'UNIPSO a notamment participé activement en 2012 au projet soutenu par la Commission européenne intitulé "Promoting employers' social services organisations in social dialogue" (PESSIS – voir ci-après).

La défense et la promotion du secteur en 2012

L'UNIPSO défend et représente les intérêts du secteur à profit social au travers d'une série de dossiers qu'elle porte auprès des pouvoirs publics et/ou de diverses instances socio-économiques.

L'année 2012 a, à cet égard, été marquée par l'organisation du "Prix Innovation Sociale", un prix destiné à stimuler l'innovation sociale et l'esprit d'entreprendre au sein du secteur à profit social qui a connu un beau succès pour cette 1^{re} édition !

La défense et la promotion du secteur en 2012

Le Prix Innovation Sociale

*La mise en place de ce projet répond à l'objectif de l'UNIPSO de **soutenir et de stimuler l'innovation sociale et l'esprit d'entreprendre** au sein du secteur à profit social en Wallonie, et de **repérer, encourager et récompenser des projets innovants**.*

Ce prix s'est ainsi adressé aux entreprises à profit social qui développent ou souhaitent initier des réalisations innovantes telles que de nouveaux services ou de nouvelles pratiques de travail renforçant la finalité sociale de l'entreprise.

Le projet s'est clôturé le jeudi 13 décembre 2012, au Cercle de Wallonie, par la cérémonie de remise du "Prix Innovation Sociale" en présence de Madame Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. Les 3 lauréats ont été désignés sur base d'un classement tenant compte à la fois du vote des internautes (25%) et d'un jury indépendant composé d'experts du secteur à profit social (75%)⁴.

La qualité des projets présentés et leur diversité sont à souligner prioritairement. Ces projets montrent la **capacité du secteur à innover autrement**, à innover en vue d'une finalité sociale, à innover afin de répondre plus adéquatement aux besoins des citoyens. Le projet a également permis de donner une **définition "UNIPSO" de l'innovation sociale** et d'en appréhender les enjeux grâce aux exposés des professeurs Sybille Mertens et Marthe Nyssens, lors de la remise des prix.



Cette 1^{ère} édition a enfin connu un beau succès, tant au niveau de la **communication** que de la **mise en réseau** :

- > **67 dossiers de candidature** ont été réceptionnés au 30 juin 2012.
- > **20 projets** ont été sélectionnés et bénéficient d'une visibilité via une page web (www.prixinnovationsociale.be). Cette mise en lumière a un impact d'une part, sur la diffusion et la transposition de ces pratiques innovantes et exemplaires dans d'autres structures, et d'autre part, sur l'estime de soi des travailleurs de ces entreprises à profit social.
- > En termes de visibilité, **3.637 votes d'internautes** et 1.200 liens "j'aime" via Facebook ont été comptabilisés entre le 15 juillet et le 15 septembre 2012.
- > Pour l'organisation de cet événement, des **partenariats** ont été mis en place avec la Wallonie, la Fondation Roi Baudouin, l'Agence Alter, Belfius et Yoplait.
- > **3 capsules vidéo** ont été tournées pour promouvoir l'innovation sociale et identifier les 3 lauréats.

⁴ Composition du jury du Prix Innovation Sociale 2012: Sybille Mertens (CES ULg), Bernard Michaux (Belfius), Marthe Nyssens (IRES-CERISIS UCL), Sébastien Pureau (ConcertES), Sandrine Warsztacki (Agence Alter).

- > Les 3 lauréats (cf. ci-dessous) ont été primés lors d'un évènement regroupant plus de 130 participants (porteurs de projets, fédérations d'employeurs, administrations, politiques, journalistes, etc.).
- > Des **prix de respectivement 10.000€, 5.000€ et 2.500€** ont été distribués aux lauréats. Ce soutien servira à financer le développement des projets lauréats, l'amélioration de leur efficacité et la démultiplication de leurs activités vers un plus grand nombre de bénéficiaires. Les citoyens touchés plus particulièrement par ces 3 projets sont entre-autres les personnes en fauteuil roulant, les demandeurs d'emploi peu qualifiés, et les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs aidants proches. A travers ces services innovants, ces personnes trouveront une réponse à un besoin fondamental, insuffisamment satisfait par la société.
- > Les **media (presse écrite, TV et radio)** ont par ailleurs couvert la remise des prix et ont mis en avant les 3 lauréats ([revue de presse](#)).

Lauréats 2012 du Prix Innovation Sociale

1^{er} Prix – Chariot de supermarché pliable et adapté aux personnes à mobilité réduite / Altéo



Mouvement social de personnes
malades, valides et handicapées

Cet outil innovant résulte d'un partenariat entre des personnes à mobilité réduite, membres du groupe de travail accessibilité d'Altéo, des étudiants ingénieurs industriels et des étudiants ergothérapeutes. Cette innovation technologique contribue au bien-être des personnes en chaise roulante. Elle favorise leur autonomie et réduit ainsi une forme d'inégalité sociale. Ce projet a également permis de sensibiliser des étudiants aux difficultés quotidiennes de ces personnes.

2^e Prix – Nouvelle filière de formation autour d'un système innovant d'épuration d'eau "phytoépuration" / EFT Le Trusquin



Ce projet innovant combine des objectifs environnementaux et sociaux. Il met en place un nouveau service de proximité basé sur une nouvelle technique d'épuration de l'eau "phytoépuration": peu coûteuse, sans énergie et facile à installer. Une nouvelle filière de formation à cette technique est également développée à destination de chercheurs d'emploi peu qualifiés. Celle-ci facilitera leur insertion socioprofessionnelle via un nouveau métier dans un secteur d'avenir et porteur de sens.

3^e Prix – Garde à domicile Alzheimer / SPAF



Ce service innovant s'inscrit dans la réponse globale à donner au défi du vieillissement de la population. Il permet le maintien à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions. L'innovation consiste également à valoriser et professionnaliser le métier de garde à domicile via des formations ciblées et un encadrement spécifique. Enfin, un soutien particulier est apporté aux aidants proches.



Julie Morelle (RTBF) animait l'événement



Patrick De Bucquois (Président, UNIPSO)



Sybille Mertens (CES ULg)



Marthe Nyssens (IRES-CERISIS UCL)



Le public attentif, conquis par la qualité des projets.
De gauche à droite : Patrick De Bucquois, Président de l'UNIPSO, Dominique Van de Sype, Secrétaire général, Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances de Wallonie.



Julie Morelle et Dominique Van de Sype



Eliane Tillieux et le 1^{er} lauréat : l'équipe d'Altéo



Eliane Tillieux et le 2^e lauréat : l'équipe du Trusquin



Eliane Tillieux et le 3^e lauréat : Didier Dubois du SPAF



L'animation musicale était assurée par le Chrystel Wautier Trio



Ci-dessus : Jean-Pierre Dawance (Secrétaire général du CESW) et Nathalie Blanchart (CESW, 3^e àpà la gauche) entourés du staff féminin de l'UNIPSO

Ci-contre : l'ensemble des intervenants et des sponsors de l'événement



L'UNIPSO dans la concertation sociale : les accords du non marchand

L'objectif historique des accords du non marchand – initiés au printemps 2000 – était d'uniformiser le statut social des travailleurs sur ceux de l'ex CP 305.01 (secteur des hôpitaux) afin de favoriser notamment la mobilité des travailleurs et l'attractivité du secteur. Depuis lors, cette harmonisation a connu des avancées différentes selon les secteurs et la capacité budgétaire des entités fédérées dont ils dépendent. Cela amène de nouvelles revendications syndicales mais aussi des demandes des fédérations d'employeurs. Celles-ci concernent à la fois les conditions de travail mais aussi la formation, les frais de déplacement, l'encadrement, etc.

Suivi et évaluation des accords du non-marchand 2010-2011

Le travail accompli en 2011 a permis la signature d'accords du non-marchand en Wallonie, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté germanophone. Dans ces différents accords, l'UNIPSO a véritablement consolidé sa place de partenaire privilégié dans la concertation sociale.

En 2012, l'exécution des accords non marchands Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles s'est poursuivie en posant quelques difficultés :

- > Retards dans le versement des subventions.
- > Difficultés pour certaines associations de justifier rétroactivement la mesure "formation".

L'UNIPSO a effectué un suivi de la mise en œuvre de ces accords à différents niveaux :

- > **Intégration des nouvelles mesures dans les politiques fonctionnelles** : l'UNIPSO a étudié le projet de décret-cadre proposé par la Ministre Tillieux et modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé, volet décretaal, relatives aux accords sociaux dits du non-marchand. L'UNIPSO considère que ce décret n'a pas pour effet de rencontrer cet objectif d'intégration et a fait part de ses remarques le concernant à la Ministre. Le travail n'était pas clôturé fin 2012.
- > **Norme salariale** : les mesures prises dans les différents accords apportent un dépassement de la norme salariale. Ce qui pouvait théoriquement mener à des sanctions pour les employeurs. L'UNIPSO a coordonné une action des différents secteurs vis-à-vis du SPF Emploi (Fédéral) afin d'assurer aux employeurs qui appliquaient les CCT prises en exécution des accords non marchands qu'ils ne seraient pas sanctionnés.

Vers de nouveaux accords du non-marchand ?

L'UNIPSO a analysé la Note au Gouvernement du 3 mai 2012 concernant un éventuel futur accord non-marchand et a pris note du Cahier de revendications syndicales. En préparation d'éventuels futurs accords, une évaluation des accords précédents a été effectuée en collaboration avec les fédérations membres. Les priorités des uns et des autres ont été collationnées. Le travail se poursuivra en 2013.

Les aides à l'emploi (APE)

La prise en charge des coûts liés à l'ancienneté des travailleurs APE

Conformément à l'accord tripartite (gouvernements – UNIPSO – organisations syndicales) signé simultanément à l'accord non-marchand wallon du 24 février 2011, un système équitable et transparent de subventionnement de l'ancienneté APE a été mis en place par le FOREM et le cabinet du Ministre Antoine, en collaboration avec l'UNIPSO, afin de prendre en charge les coûts liés à l'évolution de l'ancienneté des travailleurs APE. Pour les années 2011 et 2012, le paiement d'une partie de l'ancienneté barémique par le FOREM aux employeurs du secteur non marchand devrait avoir lieu début 2013.

La récupération des subventions APE trop versées aux employeurs par le FOREM

À la lumière d'un rapport rendu par la Cour des Comptes en juillet 2007, il est apparu que certaines subventions avaient été "trop" versées aux employeurs. Suite à ce constat, le FOREM a procédé à un contrôle auprès des associations qui occupent des travailleurs APE en vue de récupérer ce trop-versé. L'intervention de l'UNIPSO auprès du FOREM et du Ministre de l'Emploi a permis de convaincre le Gouvernement de renoncer à la récupération de ces sommes pour les années les plus litigieuses. Cette renonciation a reçu une base légale et réglementaire. Elle porte sur les années 2003 à 2009.

Le remplacement des travailleurs APE

En cas de remplacement temporaire d'un travailleur APE, la subvention de l'employeur ne diminuait pas, quelque soit le nombre de points que son remplaçant pouvait promériter. Cette situation impliquait que certains employeurs recevaient trop de subventions par rapport au coût du travailleur remplaçant. Pour mettre fin à cette inégalité, le Gouvernement wallon a décidé de supprimer purement et simplement cette disposition d'exception, ce qui a causé une perte importante de subventions pour les associations.

Suite à l'intervention de l'UNIPSO pour dénoncer cette suppression, le Ministre Antoine a accepté que le FOREM applique temporairement l'ancienne disposition. A l'avenir, il a été décidé que le niveau de subventionnement sera maintenu en cas de remplacement temporaire: en cas de trop plein de subventions, elles seront gérées sur les autres travailleurs ou gelées temporairement, jusqu'au retour du travailleur remplacé. Cette démarche a également impliqué une redéfinition du "coût salarial" au sens de la réglementation APE, notion fondamentale pour les employeurs puisqu'elle détermine les dépenses admissibles dans le cadre du dispositif APE.

Le rapport d'activités APE

L'UNIPSO a relevé que le rapport d'activités tel qu'il figurait sur le site Internet du service APE de la DGO6 (administration de l'emploi) n'était pas conforme aux discussions antérieures: il comportait des demandes d'informations peu pertinentes ou mal formulées, ne respectait pas les principes de la simplification administrative et ne comportait pas de date de remise.

Après discussions avec le cabinet du Ministre Antoine et l'administration sur ces différents points, un modèle de rapport d'activités plus conforme a été mis en ligne.

Le projet PESSIS

Le projet européen PESSIS - Promoting employers' social services organisations in social dialogue – est encadré par huit organisations européennes actives dans les services sociaux et de santé. Il a pour objectif de promouvoir les employeurs du secteur à profit social ("services sociaux") dans le dialogue social européen et d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du dialogue social dans le secteur par l'échange de bonnes pratiques entre Etats membres.*

La première étape de ce projet a été de réaliser une étude sur le fonctionnement et l'organisation du dialogue social dans le secteur dans 11 pays européens (*mapping*)⁵. L'UNIPSO, partie prenante du projet, a réalisé l'étude concernant la Belgique.

Pour ce faire, un focus group a notamment été organisé en mars 2012 avec l'ensemble des acteurs du dialogue social belge dans le secteur à profit social, et ce afin de déterminer les questions clés autour du fonctionnement et de l'organisation actuelle de la concertation sociale dans le secteur. Les réflexions des participants ont été intégrées dans le [rapport final belge](#).

L'UNIPSO a également participé à l'ensemble des réunions de coordination entre les différents partenaires européens et nationaux du projet. Une conférence finale s'est tenue fin juin 2012 au Comité économique et social européen, lors de laquelle l'UNIPSO a été invitée à présenter son rapport.

Suite à cette conférence et sur base de la [synthèse européenne](#) des 11 rapports nationaux, une série de premières recommandations communes à destination des institutions européennes⁶ ont été dégagées pour la mise en place d'un dialogue social européen dans lequel les employeurs du secteur seraient activement représentés.

Le cadastre Emploi Non Marchand en FWB : le projet SICE

Comité de pilotage

L'UNIPSO, en tant que membre du Comité de pilotage du cadastre, a participé à diverses réunions et phases test qui ont permis de réorienter le projet SICE initial (Système d'Information du Cadastre de l'Emploi) vers un outil plus léger et temporaire, *Baby SICE*, qui récolte un nombre limité de données. En 2012, une récolte limitée de données relatives à l'année 2011 a été effectuée durant les mois de mars et avril. L'UNIPSO a travaillé sur l'amélioration de l'aide à l'encodage, de la notice explicative et de l'ergonomie du site.

* European Council for Non Profit Organisations (CEDAG), European Association of Service Providers for Persons with Disabilities (EASPD), European Platform for Rehabilitation (EPR), Eurodiaconia, European Federation of National Associations working the Homeless (FEANTSA), SOLIDAR, Workability Europe, European Federation of Public Service Unions (EPSU)

⁵ Autriche, Belgique, Allemagne, France, Espagne, Pays-Bas, Irlande, Grèce, Slovaquie, Finlande, Royaume-Uni

⁶ Le rapport national et le rapport européen final avec les recommandations sont disponibles sur www.unipso.be

Soutien logistique et didactique à la récolte de données 2012 (appel d'offre)

L'UNIPSO a répondu à l'appel d'offre lancé par la Direction de l'Emploi du Non-marchand (DENM) afin d'organiser les séances d'information sur le cadastre, à destination des employeurs (volet logistique) et de rédiger la notice explicative et les définitions des variables (volet didactique) pour la récolte des données 2012. L'objectif de ces séances est d'informer sur les démarches d'encodage à réaliser dans SICE.

Collaborations et partenariats

Afin d'appuyer sa représentativité et renforcer sa position dans la concertation sociale, l'UNIPSO a développé une série de collaborations avec, d'une part, ses organisations sœurs, et d'autre part, d'autres partenaires du banc patronal.

Collaboration avec AnikoS

La coopération étroite entre l'UNIPSO et AnikoS (fédération sœur de l'UNIPSO pour les services en Communauté germanophone) a permis :

- > La promotion des projets UNIPSO auprès des partenaires germanophones: formations GO For, séminaires énergie, etc.
- > La participation à la Commission spéciale germanophone au CESW et au Conseil Economique et Social de la Communauté germanophone.
- > L'organisation de formations.



Pour obtenir davantage d'informations sur les activités développées par AnikoS : www.anikos.be.

Collaboration avec l'UNISOC

Le partenaire fédéral de l'UNIPSO, l'UNISOC, prend en charge les matières fédérales. Sur ces dossiers, l'UNIPSO informe ses membres et relaie leurs revendications vers l'UNISOC. Voici un aperçu des principaux dossiers de 2012 :

- > **Efforts de formation:** relèvement des sanctions – contribution à l'avis CNT.
- > **Congé-éducation payé (CEP) :** nouvelle législation – préparation du transfert.
- > **Réforme socio-économique et stratégie de relance :** suivi des changements législatifs (crédit-temps, prépension...).
- > **Déclaration risque social :** impacts pour le secteur à profit social.



Collaboration avec l'UCM

Suite au protocole d'accord conclu entre l'UNIPSO et l'UCM le 17 octobre 2011, un partenariat privilégié a été instauré entre ces fédérations patronales, autour de 2 axes :

- > Renforcement de la cohésion des employeurs dans le dialogue social (CESW).
- > Développement d'une collaboration opérationnelle sur le plan des services (Secrétariat social).

En 2012, 4 rencontres ont été organisées entre le staff de l'UNIPSO et le staff de l'UCM (secrétariat social), lors desquelles ont notamment été abordés les points suivants :

- > Présentation des structures et services (UNIPSO – UCM).
- > Mise en place de partenariat de formations (2013).
- > APE : Calcul des ETP, modifications législatives.
- > Plan de relance.

Le partenariat se poursuivra en 2013.

Les services aux membres

L'UNIPSO, c'est aussi une série de services rendus à ses membres et aux membres de ses membres, pour les appuyer et les soutenir dans leur gestion quotidienne.

Et puisque bien informer, c'est avant tout bien connaître, l'UNIPSO a également mis en place des rencontres sectorielles et/ou intersectorielles au travers de groupes de travail.

Actions descendantes d'un côté, ascendantes de l'autre... pour une connaissance et une transmission optimale de l'information !

Les services aux membres

Formations pour cadres et directions

Dans un contexte européen de formation tout au long de la vie, d'obligations de formation fédérales et/ou sectorielles, de complexification du champ d'action des entreprises à profit social, nouvelles exigences des pouvoirs subsidiaires et afin de permettre aux employeurs de respecter ces obligations et les aider dans la mise en place d'outils appropriés pour améliorer la gouvernance et la professionnalisation des institutions, l'UNIPSO propose une offre de formation spécifique pour le public des cadres et directions du secteur à profit social.

GO For "Gestion d'une entreprise à valeurs sociales" : une formation continue pour les responsables et cadres du secteur à profit social



Depuis 2006, interpellée par le besoin de professionnalisation des fonctions dirigeantes dans le non-marchand, l'UNIPSO a mis en place une formation à destination des responsables et cadres du secteur à profit social.

Cette formation, articulée autour des grands domaines de la gestion d'une entreprise (contexte organisationnel, relations individuelles et collectives de travail, management, communication, gestion administrative et financière, etc.), est découpée en 6 unités de 6 à 7 jours chacune, pour un total de 300 heures.

Depuis la mise en place de ces formations et suite au succès rencontré par ces dernières, de nouvelles sessions ont été organisées.

En 2012, 3 sessions GO For se sont chevauchées :

- > La cinquième session a pris fin.
- > La sixième session, commencée en septembre 2011, a suivi son cours.
- > La septième session, lancée en septembre 2012, a commencé.



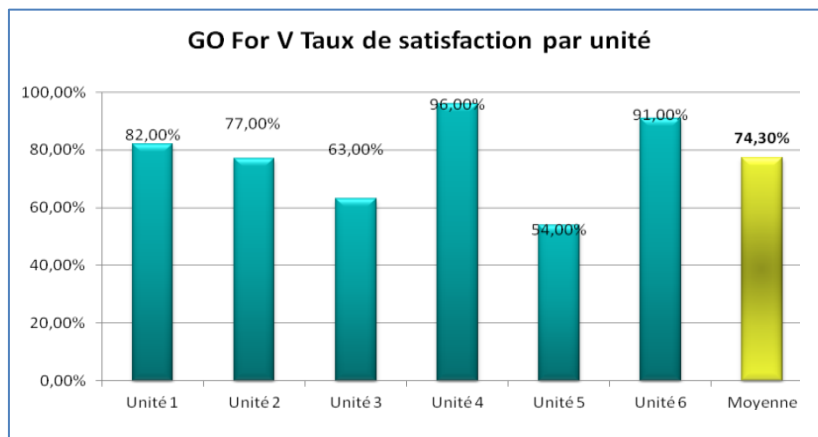
Fin de GO For V

La cinquième session GO For a pris fin en juin 2012.

Les participants ont été globalement très satisfaits de leur cursus. L'unité 3⁷ - *Relations collectives et individuelles de travail* - et l'unité 5⁸ - *Communication* - ont connu néanmoins des taux de satisfaction plus faibles.

⁷ La qualité des contenus de l'Unité 3 a été reconnue par les participants. Il semblerait, en revanche, que la qualité des méthodes pédagogiques n'ait pas été suffisante, avec pour conséquence un taux moyen assez faible pour la qualité des apprentissages.

⁸ L'Unité 5 a été évaluée par les participants comme apportant trop de théorie, avec pour conséquence un déficit dans la mise en pratique.



Suivi de GO For VI

Lancée en septembre 2011, cette session se déroulera jusqu'en juin 2013.

Relance GO For VII

Suite au renouvellement du soutien de la Wallonie au projet Go For, une septième session a débuté en septembre 2012. Une partie de l'année a donc été consacrée à l'organisation de cette session :

- > Ajustement du programme à la lumière des évaluations des sessions précédentes.
- > Sélection des formateurs (appel d'offres).
- > Sélection des participants.
- > Lancement de la formation.

Au total, ce sont 41 journées de cette formation qui ont été organisées en 2012, permettant la formation de 72 personnes.

Formation pour les cadres de santé



*Afin de bénéficier d'un complément fonctionnel (prime), les cadres du secteur de la santé sont soumis à des obligations de formation sur les trois thématiques définies par le prescrit légal de l'accord social 2005-2010, à savoir la **législation sociale**, le **bien-être au travail** et la **gestion d'équipe**. En 2010, un module "pilote" répondant à ce prescrit a été organisé par l'UNIPSO. Cette formation a obtenu l'agrément pour permettre à cette catégorie de personnel de remplir ses obligations.*

En 2012, l'UNIPSO et Santhea ont renforcé leur partenariat en organisant 30 modules de formation supplémentaires. La durée de chaque module, eu égard aux demandes formulées dans les évaluations précédentes, est passée de 1,5 à 2 jours.

Les 30 modules se sont répartis sur 3 axes de formation :

- > Axe A : Législation sociale et gestion des horaires.
- > Axe B : Bien être au travail.
- > Axe C : Gestion d'équipe.

Ces formations ont permis de former plus de 400 personnes.

Facilitateur URE non marchand de Wallonie

Depuis 2011 et suite à un marché public lancé par la Wallonie, l'UNIPSO remplit désormais la mission de Facilitateur URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) non marchand qui poursuit des objectifs d'information, de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement pour les institutions du secteur à profit social dans leurs économies d'énergie.

En 2012, la mission du Facilitateur URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) s'est articulée autour des axes suivants :

- > **Répondre aux questions spécifiques du secteur non marchand en matière d'URE** (informations techniques, méthodologiques, primes énergie, sensibilisation, etc.).
- > **Organisation de séminaires d'information couplés à la visite d'un bâtiment exemplaire** : 10 séminaires d'information ont été organisés à l'attention de l'ensemble des institutions du secteur à profit social. Ces séminaires ont été répartis dans les 5 provinces de la Wallonie et ont abordé les thèmes suivants :
 - 5 séminaires "construction et rénovation basse énergie et passive", avec visite d'un bâtiment exemplaire.
 - 3 séminaires "Réaliser des économies d'énergie dans votre institution: par où et comment commencer?", avec retour d'expérience de la démarche URE de l'institution d'accueil.
 - 1 séminaire sur les économies d'énergie à l'attention des crèches (collaboration avec la FIMS).
 - 1 séminaire sur les économies d'énergie à l'attention des institutions du secteur non marchand germanophones (collaboration avec AnikoS).

Ces séminaires ont aussi été l'occasion de fournir des informations générales sur l'énergie (primes et subsides, réglementation, méthodologie d'action, outils à disposition, mesures les plus rentables etc.).

- > **Animation de la plateforme énergie du secteur hospitalier**

La plateforme énergie du secteur hospitalier de Wallonie réunit une vingtaine d'hôpitaux et poursuit les **objectifs suivants** :

- Former les participants sur des thématiques "énergie" liées à des problématiques spécifiques du secteur hospitalier (thématiques choisies par les participants).



- Etre un lieu d'échange entre participants et intervenants permettant de trouver des solutions aux problématiques identifiées.
- Permettre une mise en réseau des acteurs du secteur afin de favoriser les échanges d'expérience et les collaborations futures en matière d'énergie.

En 2012, 4 tables rondes ont été organisées autour des thématiques suivantes :

- Ventilation, humidification et URE dans les hôpitaux (3 février).
- Gestion du froid (21 juin).
- Protections solaires et éclairage naturel (5 octobre).
- Eau chaude sanitaire (21 décembre).

Le Facilitateur URE a également alimenté la plateforme informatique d'échanges du secteur hospitalier.

- > **Accompagnement de 10 institutions à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE)** : un appel à candidatures pour un accompagnement gratuit à l'URE lancé en mars 2011 a permis de sélectionner **10 institutions du secteur non marchand** motivées, aux consommations élevées, souvent dotées d'un parc de bâtiments important et équitablement réparties sur le territoire wallon. En mars 2012, 10 nouvelles institutions ont été sélectionnées.

Ces institutions bénéficient pendant 10 mois d'un accompagnement méthodologique, technique et de sensibilisation, leur permettant de développer une politique de gestion de l'énergie efficace et pérenne dans leur institution.

Programme de l'accompagnement

Etapes	Explications	dates
1 ^{ère} réunion collective réunissant les 10 institutions sélectionnées	Méthodologie d'action, primes, réglementation PEB, outils énergie à disposition, explications concernant la phase de collecte de données et de la réalisation du cadastre.	Fin mai
1 ^{ère} réunion de la Team énergie avec le Facilitateur	Team énergie de lancement: Présentation de l'accompagnement à l'URE, travail sur le diagnostic comportemental et la motivation.	Septembre
Diagnostic technique du bâtiment pilote	Réalisation d'un rapport de pré-check du bâtiment pilote.	Mi septembre -mi octobre
2 ^{ème} réunion de la Team énergie avec le Facilitateur	Travail sur les mesures les plus rentables en matière d'économie d'énergie sur base du diagnostic technique et comportemental dans le bâtiment pilote. Elaboration d'un plan d'actions pour le bâtiment pilote.	Novembre
2 ^{ème} réunion collective réunissant les 10 institutions	Partage d'expérience: force de l'institution, difficultés rencontrées, leviers d'actions.	Février
3 ^{ème} réunion de la Team énergie avec le Facilitateur	Réponse aux problèmes rencontrés. Présentation des premiers résultats qualitatifs et/ou quantitatifs. Planification des actions à venir.	Février-mars

- > **Rédaction de fiches *success stories* et de FAQ** : divers outils de communication sur l'énergie ont été développés, spécialement adaptés au secteur à profit social :
 - Rédaction de 3 fiches *success stories* dans le secteur à profit social.
 - Réalisation de 1 FAQ (foire aux questions) sur les outils de sensibilisation.

Outre le travail réalisé autour des axes principaux présentés ci-avant, le facilitateur URE non-marchand a également participé à des **actions de sensibilisation plus ponctuelles**, en collaborant avec différents acteurs du secteur :

- > Sensibilisation à l'URE lors de participation à des séminaires organisés par d'autres acteurs :
 - Journée de formation "Gestion environnementale des bâtiments scolaires", organisée par COREN asbl (14/03/2012).
 - Journée de formation "La maison de repos du 21ème siècle", organisée par FEMARBEL (11/12/2012).
- > Accompagnements ponctuels à l'URE :
 - Organisation de 2 **demi-journées d'information et de sensibilisation à l'URE** pour les ASBL *Psynergie* (12/11) et *La coordination-CHR* (4/12).
 - Conseils pour la mise en place d'une comptabilité énergétique, soutien à la priorisation et l'argumentation pour la réalisation d'investissements économiseur d'énergie (ASBL *Le Fourneau David-Les Iris*).

Projet APSO : en route vers la simplification administrative !

www.aides-entreprise-sociale.be : un site unique regroupant l'ensemble des aides financières accessibles aux entreprises à profit social

La recherche de subventionnement est une préoccupation transversale importante pour les entreprises à profit social. Les aides financières, et notamment les aides à l'emploi, sont en ce sens une matière très complexe pour laquelle les employeurs sont en constante recherche d'appui, de soutien et d'informations.

Pour répondre à cette demande, l'UNIPSO a mis sur pied en 2011, avec le soutien du Ministre-Président Rudy Demotte et d'EASI-WAL, le projet de création d'un site internet consacré aux aides financières dans le secteur à profit social. Ce projet a pour vocation de rassembler en un seul lieu l'information sur les aides financières et d'aider les employeurs du secteur dans leurs recherches de financement(s).

Dans un second temps et au vu des transferts de compétences qui s'annoncent en la matière, ce projet constitue également une étape importante dans l'anticipation de la régionalisation des aides à l'emploi.



En 2012, l'UNIPSO a véritablement démarré le projet, avec l'engagement d'une personne supplémentaire (Anne-Laure Matagne, engagée en juin 2012) pour mener le projet. Un appel d'offre a par ailleurs été lancé pour choisir le concepteur du site, suite auquel la société wallonne DEFIMEDIA a été désignée.

La maquette et la conception graphique du site internet ont été réalisées en collaboration avec Défimedia, sur base des critères identifiés par les rédacteurs du site. En parallèle, la rédaction des contenus à mettre en ligne (aides à l'emploi – aides européennes) a été initiée.

Le site Internet www.aides-entreprise-sociale.be sera consultable dans le courant de l'année 2013.

Simplification administrative : focus sur les préoccupations des employeurs du secteur à profit social

L'objectif de la simplification administrative est de rendre les procédures administratives plus efficaces, en les organisant de manière telle que, d'une part, l'administration soit en mesure de remplir ses tâches le mieux possible, et d'autre part, que le citoyen et l'entreprise usagers doivent fournir l'effort le plus réduit possible.

L'UNIPSO entend contribuer à cet objectif et collaborer avec les différents acteurs de la simplification administrative – notamment les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles – dans sa mise en œuvre, en apportant le point de vue de l'employeur du secteur à profit social ("utilisateur").

Le travail entrepris en 2012 repose sur 3 axes principaux :

- > Une recherche préliminaire a été menée en vue de prendre connaissance des différents outils de simplification mis en place par le plan "Ensemble Simplifions", de pointer les principales démarches administratives ainsi que leurs sources légales et réglementaires et de prendre connaissance des travaux déjà réalisés.
- > Une task force "simplification administrative" a également été mise en place au sein de l'UNIPSO. Elle s'est réunie à deux reprises au cours de l'année et a permis d'une part, de rencontrer EASI-WAL et de consulter les travaux déjà entrepris avec l'administration, et d'autre part, de pointer les problèmes rencontrés par les membres dans l'exécution de leurs obligations administratives et de faire ressortir des problématiques transversales et communes aux différents secteurs. Trois démarches administratives ont ainsi été pointées :
 - la demande d'agrément.
 - la demande de subsides et sa justification.
 - le rapport d'activités.
- > Une dizaine d'entretiens directs ont été réalisés auprès d'employeurs et personnes ressources de plusieurs secteurs. Ces entretiens poursuivaient les objectifs de répertorier les efforts de simplification déjà entrepris, d'effectuer le suivi des démarches de simplification existantes ou projetées, de lister les charges administratives incombant aux employeurs des secteurs et les prioriser, et de détecter les axes prioritaires de simplification.

Ces différents axes de travail ont permis d'établir certains constats et de proposer des pistes et des priorités de simplification. La démarche se poursuivra en 2013, en collaboration étroite avec EASI-WAL et les administrations, pour atteindre l'objectif de simplification que partagent l'ensemble des acteurs du secteur à profit social.

ETUDES

"Comment bien vieillir en Wallonie?" : le regard intersectoriel de l'UNIPSO

Depuis 2010, l'UNIPSO mène une étude sur les enjeux et les opportunités du vieillissement de la population pour le secteur à profit social. L'UNIPSO étudie ce phénomène en orientant sa réflexion autour de la question : « Comment bien vieillir en Wallonie ? ». Pour l'UNIPSO, « bien vieillir » repose sur l'équilibre et l'articulation entre plusieurs problématiques : Les lieux de vie, la participation sociale, l'inclusion sociale, la mobilité, la formation des prestataires de services et l'accessibilité financière des services.

L'UNIPSO veut ainsi réfléchir à l'adaptation des structures et des services proposés aux personnes âgées, à la coordination nécessaire entre ces services et les politiques, mais également à l'innovation sociale indispensable pour faire face à ces nouveaux besoins.

Pour rappel, cette recherche poursuit **plusieurs objectifs** :

- > Réaliser un état des lieux du vieillissement démographique en Wallonie, à partir de statistiques et d'informations remontées du terrain.
- > Créer la vision UNIPSO intersectorielle et non marchande sur le vieillissement sous l'angle de son opportunité et de ses besoins.
- > Anticiper la régionalisation des politiques relatives aux personnes âgées.
- > Porter la vision UNIPSO intersectorielle du vieillissement aux responsables politiques, la mettre à l'agenda politique avec des propositions et interpellations concrètes.

Le travail réalisé en 2012 a permis de :

- > Finaliser la collecte documentaire.
- > Organiser la sixième et dernière rencontre-débat.

Date	Rencontre-débat : thème et intervenants principaux
22 janvier	Accessibilité financière: "Bien vieillir, un rêve accessible à tous ?" <ul style="list-style-type: none"> > Florence Degrave (UCL) > Dominique Evrard (MC)

- > Adopter la structure finale du rapport.
- > Poursuivre la rédaction du contenu du rapport
- > Dresser les revendications

Le travail se poursuivra en 2013, année de publication du rapport.

GROUPES DE TRAVAIL (GT)

Les groupes de travail mis en place par l'UNIPSO sont composés de représentants des fédérations et/ou d'institutions du secteur. Selon les matières traitées, le groupe de travail est l'endroit où s'élaborent les notes techniques et se préparent les positions du CA. Il est aussi un lieu d'échange d'informations pour les membres.

GT réforme institutionnelle

En 2012, des groupes de travail spécifiques ont été mis en place par l'UNIPSO afin de suivre la 6^e réforme de l'Etat, d'informer les membres sur les négociations en cours et de dégager des opportunités communes à mettre en avant dans le cadre de la réforme (voir ci-dessus).

La méthode de travail utilisée a été la suivante :

- > Les "*matières régionalisées*" ont été traitées lors des GT Emploi-Formation existants (GT formation et GT aides à l'emploi).
- > Les "*matières communautarisées*" ont fait l'objet de **2 GT spécifiques**, l'un consacré aux soins de santé et à l'aide aux personnes (accueil résidentiel des personnes âgées et politique hospitalière), l'autre à la politique familiale (allocations familiales et FESC).

Ces différents GT ont permis d'alimenter et de préparer les positions à présenter au Conseil d'administration de l'UNIPSO. Ils ont abouti à la rédaction d'une note reprenant 11 principes directeurs devant conduire la réforme. 2 groupes de travail supplémentaires ont été organisés dans ce cadre afin de parcourir la note à travers ses différents principes et s'accorder sur une rédaction finale et unanime. La version finalisée de la note a été validée lors du CA du 21 septembre 2012.

GT APE/Aides à l'emploi

Le GT APE s'est réuni 6 fois en 2012. Il a permis notamment de :

- > Envisager les **conséquences de la réforme institutionnelle pour les matières liées à l'emploi** (réductions groupes-cibles, APE, etc.).
- > Construire la **position UNIPSO par rapport aux différentes réformes APE** (prise en charge de l'ancienneté (méthode de calcul), remplacement temporaire d'un travailleur, rapport d'activités – voir plus haut).

GT formation

En 2012, le GT formation s'est réuni 3 fois. Il a permis notamment de traiter les matières suivantes :

- > **Congé-éducation payé (CEP)** : nouveautés – préparation du transfert.
- > **Efforts de formation** : nouvelles sanctions en cas de non-respect des engagements.
- > **SFMQ** : état d'avancement de la méthodologie et des travaux – compte-rendu de la rencontre concernant le secteur à profit social (11/01/2012).
- > **Go For – Cadre de santé – SICE** : accompagnement.
- > **SFMQ, APEF, Conseils supérieurs pédagogique et paramédical, Commission EFE (CESW)** : positionnement des membres et construction des mandats UNIPSO.

OUTILS DE COMMUNICATION

Communiquer et informer, c'est bien. Avec des outils adaptés aux besoins des membres, c'est mieux ! Depuis quelques années, l'UNIPSO développe des outils de communication adaptés à la réalité et aux besoins de ses membres. L'utilisation de plus en plus importante d'outils informatiques en témoigne.

Le PEP'S, Périodique des Entreprises à Profit Social

Le PEP'S est le feuillet d'actualité de l'UNIPSO. Il présente périodiquement toute l'information du secteur à profit social, regroupée sous différentes rubriques :

- > "Zoom sur..." une actualité
- > Brèves
- > Question pratique
- > Conseil énergie
- > Infos sur les projets spécifiques, les groupes de travail de l'UNIPSO et les commissions du CESW
- > Reportage



Il est disponible gratuitement sur le site www.unipso.be et un courriel est envoyé à tous les lecteurs dès sa publication sur le site.

L'UNIPSO Flash Hebdo (UFH), périodique juridique des entreprises à profit social

L'UFH est la lettre d'information hebdomadaire de l'UNIPSO. Elle a pour vocation de présenter les actualités juridiques et sociales du secteur au travers de :

unipso flash hebdo
L'info juridique du secteur à profit social

- > Une vigie du Moniteur belge
- > Une vigie des CCT en cours d'élaboration, déposées ou rendues obligatoires dans les différentes commissions paritaires du secteur
- > Une vigie des ordres du jour ou décisions des différents pouvoirs exécutifs et législatifs
- > Une brève information sur un ou deux sujets d'actualité sociale

Elle est envoyée à tous les membres de l'UNIPSO ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande, et est également disponible sur le site www.unipso.be.

Le site www.unipso.be



L'UNIPSO a poursuivi la construction et la rédaction de nouvelles rubriques afin de rendre le site de la fédération plus accessible, dynamique et didactique. Le nouveau site UNIPSO est en ligne depuis la mi-2011 et, quoique certaines rubriques ne soient pas encore complètes, contient déjà une mine d'informations intéressantes pour le secteur. Le travail d'actualisation du site sera par ailleurs poursuivi en 2013. Le site www.aides-entreprise-sociale.be sera également mis en ligne dans le courant de l'année 2013 (voir plus haut).
















Annexes

- > *La liste des fédérations membres de l'UNIPSO*
- > *La composition des instances*
- > *Les principaux avis adoptés en 2012 par le CESW ayant un impact sur le secteur à profit social*

Annexe 1 : liste des fédérations membres de l'UNIPSO

L'UNIPSO, ce sont **32 fédérations membres** regroupant des institutions et des entreprises actives dans les services centrés sur la personne, qui représentent ensemble les divers secteurs du secteur à profit social.

Vous trouverez ci-dessous et par ordre alphabétique les coordonnées des membres UNIPSO, arrêtées au 31 décembre 2012.

Fédérations	Adresses	Téléphone et fax	Site(s) internet
AMA – Association des Maisons d'Accueil et des Services d'aide aux sans-abris 	Rue Gheude, 49 1070 Bruxelles	02/513.62.25 02/514.23.00	www.ama.be
ANCE – Association Nationale des Communautés éducatives 	Avenue de Stalingrad, 54 1000 Bruxelles	02/513.17.24 02/503.45.60	www.ance.be
AnikoS – ArbeitgeberInnenverband für den nicht-kommerziellen Sektor in der Deutschsprachigen Gemeinschaft 	Rotenbergplatz, 19 4700 Eupen	087/59.46.28 087/59.46.19	www.anikos.be
ANMC – Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes 	Chaussée de Haecht, 579 1031 Bruxelles	02/246.41.11 02/246.46.59	www.mc.be
APOSSM – Association des Pouvoirs Organisateurs des Services de Santé Mentale	Rue Henri Lemaître, 78 5000 Namur	064/23.33.53 064/23.37.95	
CESSoC – Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel 	Rue Josaphat, 33 1210 Saint-Josse	02/512.03.58 02/511.19.99	www.cessoc-extranet.be
CODEF – Coordination de Défense des services sociaux et culturel 	Rue de l'Institut, 24 4670 Blégny	04/387.43.64 04/387.76.18	www.codef.be
Collectif SAPS – Services Agréés Partiellement Subventionnés 	c/o Accueil Mosan Rue de la Prévoyance, 12 5000 Namur	064/57.01.38 064/57.01.93	
CR – Croix-Rouge de Belgique 	Rue de Stalle, 96 1180 Bruxelles	02/371.31.11 02/646.04.39	www.croix-rouge.be
EWETA – Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté 	Route de Philippeville, 196 6010 Couillet	071/29.89.20 071/ 47.40 87	www.eweta.be www.leseta.be
FASD – Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile 	Av. Ad. Lacomblé, 69-71 / b ^{te} 7 1030 Bruxelles	02/735.24.24 02/735.85.86	www.fasd.be
FASS – Fédération des Associations sociales et de Santé 	Rue Gheude, 49 1070 Bruxelles	0475/58.26.10 02/223.37.75	www.fass.be
FCPF-FPS – Fédération des Centres de Planning familial des Femmes prévoyantes socialistes 	Place Saint-Jean, 1/2 1000 Bruxelles	02/515.04.89 02/515.18.81	www.planningsfps.be
FCSD – Fédération des Centrales de Services à Domicile 	Place Saint-Jean, 1 1000 Bruxelles	02/515.02.08 02/511.91.30	www.fcscd.be
FELSI – Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants 	Château Duden Avenue Victor Rousseau, 75 1190 Bruxelles	02/527.37.92 02/527.37.91	www.felsi.be
FESAD – Fédération d'Employeurs de Services d'Aide à Domicile 	Rue de la Tour 10 (1 ^{er} étage) 5380 Noville-les-Bois	081/ 31.27.26 081/ 31.27.81	www.fesad.be

FIAS-ACFI – Fédération des Initiatives et Actions Sociales - Action Coordonnée Formation-Insertion		Chaussée de Boondael 6/b ^{te} 14 1050 Bruxelles	02/640.44.07 02/648.83.40	www.acfi.be
FIH – Fédération des Institutions Hospitalières		Chaussée de Marche, 604 5101 Erpent	081/32.76.60 081/32.76.76	www.fih-w.be
FILE – Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance.		Quai au Bois de Construction, 9 1000 Bruxelles	02/210.42.83 02/210.42.84	www.fileasbl.be
FIMS – Fédération des Institutions Médico-Sociales		Rue Belliard, 23A / b ^{te} 3 1040 Bruxelles	02/230.30.27 02/230.23.77	www.fims-asbl.be
FIPE – Fédération des Institutions de Prévention Educative		Rue de l'Olivier, 90 1030 Bruxelles	071/32.78.32	www.amofipe.be
FISSAAJ – Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes		Chaussée de Boondael, 6 1050 Bruxelles	02/648.69.16 02/648.83.40	www.fissaaj.be
FNAMS – Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales		Chaussée de Haecht, 579/b ^{te} 40 1031 Bruxelles	02/246.49.59 02/246.49.55	www.fnams.be
SMI – Fédération des Services Maternels et Infantiles - Accueil de l'Enfant Vie Féminine		Rue de la Poste, 111 1030 Bruxelles	02/227.13.30 02/227.13.33	www.viefeminine.be
GASMAES – Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale		Rue Notre-Dame, 82-84 5000 Namur	081/40.33.78 081/40.35.71	www.gasmaes.be
LNH – Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés		Rue de Neufvilles, 455 7063 Neufvilles	067/33.02.25 067/33.44.22	www.lnh-asbl.be
MESSAJE - Mouvement des Etablissements et Services Spécialisés dans l'Aide à la Jeunesse et l'Enfance		Rue du Redeau, 64 5530 Yvoir	082/61.05.00 082/61.05.42	www.messaje.be
MLOZ – Union Nationale des Mutualités Libres		Rue Saint Hubert, 19 1150 Bruxelles	02/778.92.11 02/778.92.02	www.mloz.be
Santhea		Quai au Bois de Construction, 9 1000 Bruxelles	02/210.42.70 02/511.04.54	www.santhea.be
SeGEC – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique		Avenue E. Mounier, 100 1200 Bruxelles	02/256.70.11 02/256.70.12	www.enseignement.catholique.be
UNMN – Union Nationale des Mutualités Neutres		Chaussée de Charleroi, 145 1060 Bruxelles	02/538.83.00 02/538.50.18	www.mutualites-neutres.be
UNMS – Union Nationale des Mutualités Socialistes		Rue Saint-Jean, 32-38 1000 Bruxelles	02/515.02.11 02/515.02.07	www.mutsoc.be

Annexe 2 : composition des instances

Au 31 décembre 2012, les instances de l'UNIPSO se composaient de la manière suivante :

Membres du Bureau

Patrick DE BUCQUOIS (Caritas)	Président
Alain CHENIAUX (UNMS)	Vice-président
Pierre MALAISE (CESSoC)	Vice-président
Stéphane EMMANUELIDIS (EWETA)	Trésorier
Alban ANTOINE (Santhea)	
Michel DUPONT (ANCE)	
Alda GREOLI (ANMC)	
Michel MAHAUX (Santhea)	
Marie-Claire SÉPULCHRE (FESAD)	

Membres du Conseil d'administration

Sognia ANGELOZZI (EWETA)	Administrateur
Alban ANTOINE (Santhea)	Administrateur
Bénédicte BURTON (FELSI)	Administrateur
Alain CHENIAUX (UNMS)	Administrateur
Patrick DE BUCQUOIS (Caritas)	Administrateur – Expert
Olivier DE STEXHE (FNAMS)	Administrateur
Benoît DE WAELE (SEGEC)	Administrateur
Michel DUPONT (ANCE)	Administrateur
Stéphane EMMANUELIDIS (EWETA)	Administrateur
Fabiola FRIPPIAT (FILE)	Administrateur
Isabelle GASPARD (FIMS)	Administrateur
Pierre GEORIS (CESSoC)	Administrateur
Alda GREOLI (ANMC)	Administrateur
Frédéric HENNAUT (UNMS)	Administrateur
Denis HENRARD (FIH)	Administrateur
Lambert JAEGERS (AnikoS)	Administrateur
Michel MAHAUX (Santhea)	Administrateur
Pierre MALAISE (CESSoC)	Administrateur
Brice MANY (FASD)	Administrateur
Jean-Paul ROSSIUS (GASMAES)	Administrateur
Marie-Claire SEPULCHRE (FESAD)	Administrateur
Pierre SMIETS (FIH)	Administrateur
Daniel THERASSE (FISSAAJ)	Administrateur
Marc XHROUET (FCSD)	Administrateur

Membres de l'Assemblée générale

1. Sognia ANGELOZZI (EWETA)
2. Alban ANTOINE (Santhea)
3. Rose-Marie ARREDONDAS (CODEF)
4. Hafida BACHIR (FSMI)
5. Jean-Marie BONAMEAU (FIMS)
6. Michel BOURDON (LNH)
7. Bénédicte BURTON (FELSI)
8. Isabelle CAMMARATA (APOSSM)
9. Alain CHENIAUX (UNMS)
10. Marc DAVREUX (Collectif SAPS)
11. Patrick DE BUCQUOIS (Expert)
12. Christian DENEÉ (FIH)
13. Nathalie DE MONTPELLIER (FNAMS)
14. Edouard DESCAMPE (FIAS)
15. Olivier DE STEXHE (FNAMS)
16. Luc DETAVERNIER (MLOZ)
17. Benoit DE WAELE (SEGEC)
18. Pierre DILLE (FASD)
19. Michel DUPONT (ANCE)
20. Stéphane EMMANUELIDIS (EWETA)
21. Claude FLORIVAL (Collectif SAPS)
22. Paul FOURNY (MESSAGE)
23. Fabiola FRIPPIAT (FILE)
24. Joseph GANASSIN (UNMN)
25. Isabelle GASPARD (FIMS)
26. Pierre GEORIS (CESSoC)
27. Alda GREOLI (ANMC)
28. Denis GRIMBERGHS (FISSAAJ)
29. Frédéric HENNAUT (UNMS)
30. Nathalie HENROT (MESSAGE)
31. Lambert JAEGERS (AnikoS)
32. Christian JAVAUX (ANMC)
33. Zoran KACAREVIC (ANCE)
34. Dominique MAGONET (GASMAES)
35. Michel MAHAUX (Santhea)
36. Pierre MALAISE (CESSoC)
37. Brice MANY (FASD)
38. Olivier MARIAGE (FASS)
39. Xénia MASZOWEZ (FCPF-FPS)
40. Philippe MAYNE (UNMN)
41. Sophie MEUNIER (APOSSM)
42. Etienne MICHEL (SEGEC)
43. Marc MINET (FASS)
44. Brigitte MOULIN (MLOZ)
45. Deborah ODDIE (AMA)
46. Dominique PLASMAN (FCPF-FPS)
47. Jean-Paul ROSSIUS (GASMAES)
48. Marie-Claire SEPULCHRE (FESAD)
49. Jean-François SERVAIS (FIPE)
50. Pierre SMIETS (FIH)
51. Viviane STEVENS (LNH)
52. Jacques TERNEST (FILE)
53. Daniel THERASSE (FISSAJ)
54. Claudine THREIS (AnikoS)
55. Muriel VANDENBROUCK (CR)
56. Raymond VANDEUREN (FELSI)
57. Amandine VANDORMAEL (FSMI)
58. Christine VANHESSSEN (AMA)
59. Michèle VANROKEGHEM (FIAS)
60. Eric WISLEZ (CODEF)
61. Marc XHROUET (FCSD)

Annexe 3 : principaux avis adoptés en 2012 par le CESW ayant un impact sur le secteur à profit social

Commission(s)	Date	N°	Intitulé de l'avis
Pol. Générale	21/11/2012	1101	Avis relatif au projet "dynamique horizon 2022"
FIS	19/11/2012	1099	Avis du Conseil de la Politique scientifique concernant la Dynamique Horizon 2022
MAT	05/11/2012	1098	Avis relatif aux propositions d'objectifs du futur schéma de développement de l'espace régional (SDER)
AIS	22/10/2012	1096	Avis relatif au projet d'arrêté modifiant l'AGW du 29 janvier 2004 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des Relais sociaux – Pérennisation des Plans grand froid
EFE	22/10/2012	1094	Avis sur l'avant-projet de décret relatif aux Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP)
FIS	08/10/2012	1091	Avis: Simplification administrative et e-Gouvernement : Projet de Banque carrefour d'Echange de Données (BCED) – suivi de la décision du Gouvernement du 19 juillet 2012
EFE	08/10/2012	1089	Avis sur l'avant-projet d'arrêté d'exécution du décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion
AIS	17/09/2012	1086	Avis relatif au projet de décret concernant les centres et les fédérations de planning et de consultation familiale et conjugale
EFE	17/09/2012	1084	Avis relatif aux balises pour un fonctionnement optimal et articulé du Service francophone des Métiers et des Qualifications et du Consortium de Validation des Compétences
EFE	16/07/2012	1083	Avis relatif au projet d'arrêté du Gouvernement wallon prévoyant des modalités procédurales spécifiques pour les années 2012 et 2013 dans le cadre de l'application du décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises
AIS	16/07/2012	1082	Avis relatif aux avant-projets de décret modifiant les décrets du 12 février 2004 relatifs au contrat de gestion et aux obligations d'information afin d'intégrer la dimension du handicap dans le contrat de gestion
AIS	16/07/2012	1081	Avis relatif au projet AVUS de l'AWIPH
FIS	04/07/2012	1080	Avis relatif à la création d'un service commun à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de simplification administrative et administration électronique
Pol. générale	04/07/2012	1079	Plan Marshall 2.Vert - Rapport de suivi de mars 2012
AIS	04/07/2012	1078	Avis relatif à l'AGW présentant le projet de décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatives au transport médico-sanitaire
AIS	18/06/2012	1075	Avis relatif au projet de décret destiné à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne
EFE	21/05/2012	1070	Avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion
AIS	26/03/2012	1065	Avis concernant les projets de décret et d'arrêté relatifs aux "Espaces-Rencontres"
EFE	26/03/2012	1064	Avis sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 12 janvier 2012 relatif à l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et au dispositif de coopération pour l'insertion



www.unipso.be

unipso@unipso.be

Siège social

Square Arthur Masson, 1 – boîte 7
5000 Namur
☎ 081/24.90.20

Bureau bruxellois

Rue du Congrès, 37-41 – boîte 3
1000 Bruxelles
☎ 02/210.53.00